



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2025

Date de la convocation :
21 mai 2025

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	4
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-six mai à vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Madame Lise DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER a donné pouvoir à Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Nathalie BEAUFILS a donné pouvoir à Madame Angélique DUFRESNE, Madame Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2025-03-017

7.5.3 Subventions aux associations

Collège Ronsard – demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège Pierre de Ronsard de Bourgueil a adressé, par courrier en date du 28 avril 2025, une demande de subvention destinée à soutenir la participation aux championnats de France de rugby.

Ces compétitions se dérouleront à Sérignan, près de Montpellier (à 720 km), pour les minimes garçons, et à Lectoure (à 550 km), pour les minimes filles, engendrant ainsi des frais de transport conséquents.

Monsieur le Maire précise que les équipes de minimes garçons et filles se sont brillamment qualifiées pour ces championnats de France de rugby et que trois élèves de la commune participent à cet événement. Il propose une participation financière de 200 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € pour chaque élève domicilié sur la commune et participant au championnat.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	27/05/2025
Reçu en Préfecture le	27/05/2025
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20250526-2025-03-017-DE	
Publication électronique le	27/05/2025

